



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 93372

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation de la FNATH, très précisément dans le département de l'Hérault. En effet, cette association de défense, reconnue d'utilité publique depuis le 5 août 2005, est habilitée à représenter ses adhérents auprès des juridictions sociales. Concernant le Comité 34, il est actuellement géré par la Fédération nationale. Or le groupement FNATH 34 a été réactivé depuis le mois de septembre 2015, entraînant ainsi un transfert d'activité entre ces deux structures locales. Toutefois, parallèlement, aucun transfert des contrats de travail n'a été envisagé pour l'instant. En conséquence, trois salariés seront probablement licenciés le 29 février 2016. Ces trois personnes s'interrogent sur le strict respect du droit du travail et demeurent aussi très inquiètes pour leur avenir. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93372

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1541

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)